



Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Membre du « **Rassemblement pour la Planète** »

**Objet:** assister et fédérer les personnes et les collectifs qui luttent pour la sécurité sanitaire des populations exposées aux nouvelles technologies de télécommunications sans fil

**Siège social :** 22 rue Descartes, 78460 CHEVREUSE

**Adresse de correspondance :** 55 rue des Orteaux 75020 Paris

**Téléphone :** 01 47 00 96 33

**e-mail :** [contact@robindestoits.org](mailto:contact@robindestoits.org)

**Site :** [www.robindestoits.org](http://www.robindestoits.org)

Paris, le 16 Mai 2018

## Communiqué

### **Lettre ouverte à propos du capteur Linky : Monsieur Mounir Mahjoubi, Secrétaire d'État chargé du Numérique, ne prend même pas la peine de répondre !**

Lors de l'émission 7/9 de France Inter , le 13 avril 2018, Monsieur Mounir Mahjoubi a répondu au journaliste Nicolas Demorand à une question concernant les compteurs d'électricité communicants Linky : " *Il y a une procédure qui permet de refuser l'installation du compteur.*"

Nous avons attendu très longuement une réponse à notre lettre ouverte à ce propos, pensant devoir laisser le temps nécessaire à un Secrétaire d'Etat, dont nous ne doutons pas de la charge de travail.

Monsieur Mounir Mahjoubi n'a pas, à ce jour et à notre connaissance, daigné répondre à cette lettre ouverte. Outre que cela pose une vraie question quant à la valeur de l'affirmation soutenue, cela semble confirmer les orientations prises par le gouvernement dans ce domaine, ainsi que le mépris dans lequel il tient ce questionnement.

contact presse : [pm-theveniaud@robindestoits.org](mailto:pm-theveniaud@robindestoits.org)

*Lettre ouverte envoyée le 18 avril 2018:*

*Monsieur le Ministre,*

*Lors de l'émission 7/9 de France Inter , le 13 avril 2018, vous avez répondu au journaliste Nicolas Demorand, à une question concernant les compteurs d'électricité communicants Linky : « Il y a une procédure qui permet de refuser l'installation du compteur. Certains contestent en disant qu'elle est trop compliquée à mettre en place, que c'est trop dur de la demander mais c'est possible" »*

*Nous vous serions très obligés de bien vouloir nous communiquer les éléments nécessaires pour mettre en œuvre ladite procédure.*

*Nous vous remercions et nous vous prions d'agréer , Monsieur le Ministre, l'assurance de nos sentiments respectueux.*

*Pierre-Marie Théveniaud  
Président de Robin des Toits*